

N° CP 8e/30-07  
Séance du 13 AVR. 2007

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES  
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE  
SUBVENTIONS POUR LES SORTIES  
SCOLAIRES AVEC NUITEES.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 35.814,00 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Président le 16 AVR. 2007  
Publication le 20 AVR. 2007  
Pour le Président du Conseil Général



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER